

---

## Avis projet modification PLU.

1 message

---

**Bonnet Dispan** <bonnet.dispan@orange.fr>  
À : layracsurtarn@gmail.com

12 septembre 2019 à 09:55

- >
- > Avis de Bernadette et Jean-Charles BONNET ( habitants au lieu-dit " A Mourichou " depuis 18 ans) transmis à Monsieur Laurent MERCY Commissaire-enquêteur pour la révision partielle du PLU de Layrac sur Tarn.
- >
- > Sans reprendre les avis (consultables sur le site de la mairie) communiqués par M.et Mme.François DRUET et par Mme.Emmanuelle FRANC qui sont pertinents et que nous partageons, nous souhaitons mettre l'accent sur les points suivants :
- >
- > - Compte-tenu du coût de modification d'un PLU, ne serait-il pas plus judicieux de réfléchir sur une modification globale et non partielle, prenant en compte les demandes des habitants de Layrac ?
- > - Le projet , portant sur un lotissement de plus de 10.000 m2, respectera-t-il la Loi sur l'eau et quid du bassin de rétention ?
- > - Pour éviter de défigurer le patrimoine architectural existant, ne serait-il pas souhaitable d'élaborer un projet architectural, paysager et environnemental ? -augmenter la superficie des lots, bannir la construction de maisons identiques (éviter l'aspect "corons du sud") et associer la réflexion avec les experts de l'intercommunalité afin de creuser certains points de la loi Élan (du 23/11/2018)
- > - La crèche d'enfants étant d'une part sous dimensionnée pour l'évolution souhaitée du nombre d'habitants et d'autre part dont le grillage de clôture (auquel s'agrippe nos chères têtes blondes) étant situé à un mètre environ de la chaussée ( respirez vous êtes à la campagne!) ne pourrait-on pas envisager d'implanter une crèche dans le terrain communal en question ?
- >
- > Donc, Non, si le projet reste en l'état il est inutile que Monsieur le maire concoure pour
- > le "Village préféré des Français " et pour citer à ce propos M. Stéphane BERN :
- > "Le patrimoine ce n'est pas un coût, c'est un investissement "
- >
- >
- > Jean-Charles Bonnet